



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 4 février 2019, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2019-329 de gestion contractuelle.
- Règlement 2019-330 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Crabtree et abrogeant le règlement 2018-323.
- Règlement 2019-331 déléguant certains pouvoirs et obligations au directeur général.

Ces règlements entrent en vigueur le 5 février 2019.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 5 février 2019

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **5 février 2019** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **5 février 2019**

